

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-920/SG/FIN autorisation Ali Taher Saleh à acquérir une partie d'un 1immeuble immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 54, sis à Djibouti, avenue de Brazaville.

n° 70-920/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
10 août 1970

Numéro JO
n° 16 du 25/08/1970

Date du numéro
25 août 1970

TEXTE INTÉGRAL

M. Ali Taher Saleh est autorisé à acquérir une partie d'un immeuble, sis à Djibouti, avenue de Brazzaville, immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 54 au nom de la succession de M. Saleh Ahmed Gafour.